

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 8 décembre 1902.

X. — Carrosserie.

N° 327.117

3. — MARÉCHALERIE.

Brevet de quinze ans demandé le 8 décembre 1902 par M. LAYEILLON (Edmond), pour ferrure amovible à crampons pour les chevaux. (Délivré le 16 mars 1903; publié le 15 juin 1903.)

La présente invention a pour objet un système de ferrure amovible à crampons s'adaptant aux fers des chevaux pour les empêcher de glisser.

5 Cette ferrure se compose d'une plaque A en métal, par exemple, ayant la forme du fer à cheval. Cette plaque est échancrée et légèrement cintrée à l'arrière et forme deux branches B et B' qui viennent s'appuyer sur les deux 10 branches du fer, et qui épousent en arrière la forme du sabot.

En avant, cette ferrure est recourbée en crochet comme le fer à cheval et son extrémité est munie d'une fermeture C qui vient 15 l'assujettir solidement à la pointe du fer qui porte également un système de fermeture *ad hoc*.

On peut imaginer, par exemple, que le 20 crochet C portera deux œillets auxquels correspondront un ou deux œillets sur le fer, et que l'on passera dans le tout une goupille, une clé, etc.

Lorsqu'on veut assujettir la ferrure au pied 25 du cheval, il suffit de faire entrer les branches B et B' derrière le sabot sur les branches du fer, d'appliquer la plaque A et de la fixer au moyen de la fermeture C placée à son extrémité, avec celle *ad hoc* placée à la pointe du fer.

La plaque A peut être ajourée ou non, 30 mais elle est percée de trous dans lesquels on fixe des clous ou des crampons pouvant s'enlever à volonté une fois usés.

La fig. 1 montre la ferrure à plat laissant voir les branches B et B' accrochées au fer.

La fig. 2 montre en profil la ferrure posée 35 au pied du cheval et assujettie au fer par la fermeture C.

Il est bien entendu que l'invention n'est pas strictement limitée aux dispositifs décrits et représentés à titre d'exemple et que certains 40 caractères accessoires pourront varier. Aussi, les matières les plus diverses pourront servir à son exécution. On pourra également adopter toute fermeture convenable pour assujettir le 45 crochet C sur le fer. Les clous ou crampons pourront être de toutes formes.

Enfin, il sera loisible d'interposer entre le 50 pied du cheval et la ferrure amovible un tampon de caoutchouc, molleton, etc., pour éviter les blessures.

EN RÉSUMÉ, les points caractéristiques de l'invention sont :

Une ferrure amovible portant des clous ou des crampons pouvant être remplacés à volonté 55 ladite ferrure étant cintrée à l'arrière de manière à former deux branches B B' s'accrochant sur le fer, et recourbée à l'avant pour former un crochet assujetti au fer par une fermeture convenable.

Paris, le 8 décembre 1902.

Par procuration de M. Edmond Layeillon :
Émile KLOTZ.

Prix du fascicule : 1 franc.